

CA du 1/02/2022 – Motion du corps enseignant

Nous, enseignant.e.s du collège Camille Chevalier souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Tout d'abord, les effectifs. L'an prochain, les effectifs par classe se situeront pour tous les niveaux et toutes les classes entre 26 et 30 élèves par classe dès la rentrée de septembre. Qu'en est-il alors de l'accueil de nouveaux élèves ? Nous savons d'expérience que ce collège a la particularité d'accueillir des élèves tout au long de l'année, et notamment des élèves allophones, dont on sait qu'ils constituent un public fragile. De plus, si les travaux ont bien permis d'améliorer l'état de certaines salles, l'exiguïté demeure un problème prégnant, en particulier dans les couloirs. Des effectifs de classes réduits permettraient de fluidifier la circulation dans les locaux.
- Pour gérer plus de 640 élèves dans le collège, il est nécessaire de disposer de moyens supplémentaires : un autre poste de CPE, trois postes d'AED supplémentaires, ainsi que le retour à un système d'un.e AESH par élève en ayant besoin.
- Dans le détail de la DHG telle qu'elle est annoncée, deux niveaux sont particulièrement pénalisés. D'abord le niveau de 5^{ème}, puisque dès le début de l'année il y aura 30 élèves par classe sur 6 classes. Quid des arrivées ultérieures ? Nous craignons que cela mette en danger la mixité sociale de notre établissement, à laquelle nous sommes attaché.e.s. En effet, les élèves de CHA des communes environnantes pourraient se voir refuser l'accès, de même que les élèves résidents dans les QPV. Nous savons par ailleurs grâce aux évaluations nationales que la cohorte d'élèves de sixièmes actuels comprend 38 % d'élèves qui n'ont pas le niveau CM2 en math (contre 27% au niveau national) et 21 % qui n'ont pas le niveau CM2 en français (contre 11% au niveau national) (L'année dernière, les résultats étaient respectivement de 25 et 18 % au collège). Il est donc primordial de disposer de meilleures conditions d'enseignement pour assurer leur progression. Le niveau de 3^{ème} comptera 29,6 élèves par classe sur 5 classes. Quelle bienveillance y a-t-il à imposer de telles conditions d'accueil à des élèves qui, du fait de la crise sanitaire, n'ont pas connu une année de scolarité ordinaire depuis qu'ils sont au collège, c'est-à-dire depuis leur année de CM2 ?
- De plus, l'impact de la situation sanitaire se mesure bien au-delà des résultats scolaires que nous venons de citer : c'est aussi une source de malaise, voire de mal être pour les élèves. Ce constat, au moins aussi préoccupant que le précédent, se mesure à l'aune des chiffres de passage à l'infirmerie :
 - En 2018-2019 les passages à l'infirmerie pour écoute et relation d'aide psychologique représentaient 8,8 % des passages, contre 13,4 % cette année (pour 5 mois).
 - En 2018-2019 il y a eu 123 passages à l'infirmerie pour ce motif contre 110 en 5 mois cette année.

Cette situation, causée ou aggravée par les différents confinements et les fermetures ponctuelles de classes, affecte nécessairement l'acquisition des compétences et des connaissances. Beaucoup d'élèves ressentent un fort sentiment d'échec et ont une faible estime d'eux-mêmes parce qu'ils ne se sentent pas au niveau. Leur disponibilité d'esprit est faible parce qu'ils sont en souffrance. Le choc de la traversée d'une pandémie par une génération déjà gagnée par l'éco-anxiété ne doit pas être ignoré. L'école doit avoir les moyens d'accompagner ces élèves. Des effectifs adaptés sont la base primordiale et minimale de cet accompagnement.

- Les effectifs, la pandémie, les conditions humaines et matérielles sont également une source de souffrance pour nous, personnel encadrant. Il faut tenir bon pour les élèves mais cela se fait au prix d'une grande fatigue, voire au prix de la santé et/ou d'un bon équilibre dans la vie personnelle pour certain.e.s. Le « quoi qu'il en coûte » nous coûte très cher et nous n'en voyons pas la fin. A ce titre, les injonctions à « maintenir la continuité pédagogique » pour les élèves absents entretiennent un mirage – car aucune activité à distance ne pourra jamais prétendre remplacer un cours en présentiel – en même temps qu'elles sont la source d'une importante surcharge de travail, souvent impossible à surmonter. En clair : nous ne souhaitons rien d'autre qu'exercer notre métier, ce qui ne peut se faire qu'en face des élèves.